

POURQUOI LE PASSIF TERNAIRE ?

Marie-Dominique JOFFRE
Université de Poitiers – FoReLL
madojoffre@orange.fr

Résumé

A quoi peut servir le passif à complément d'agent ? Pourquoi une langue comme le latin offre-t-elle deux possibilités morphosyntaxiques pour formuler apparemment la même chose ? Ce passif ternaire semble plus complexe que l'actif transitif correspondant, tant du point de vue morphologique que du point de vue syntaxique. En s'appuyant sur des recherches antérieures, on montrera qu'une structure passive, que l'agent soit ou non exprimé, est, du point de vue de son contenu notionnel, différent de l'actif transitif : il recentre l'attention sur la relation sujet-verbe passif qui est autosuffisante ; il ouvre à sa suite tout un champ de possibles pour évoquer les causes multiples d'un événement. Exprimé sous la forme d'un circonstant, le complément d'agent, contrairement au sujet de l'actif transitif, n'interdit pas la mention ou l'évocation d'autres facteurs à l'origine du procès.

Mots clefs : Passif, voix, diathèse, sujet grammatical, circonstant, complément d'agent

Summary

How does Latin use the verb in the passive voice complemented by an agent complement? And why does Latin display two different morphosyntactic constructions with apparently the same meaning and denotation? This "threefold" ("ternary" in the terminology of P. Flobert) passive verb seems to be more complex than the corresponding transitive active verb, from both a morphological and a syntactical point of view. Following on from our previous publications, we show that a passive verbal construction – whether the agent is expressed or not – provides a notional content that makes it different from the transitive active verb. The passive construction focuses on the subject-passive verb relationship, which is autonomous in itself. Its consequence is the opening of a whole range of possibilities to denotate the many factors responsible for a given state of affairs. Being syntactically expressed as a "circonstant" (Fr. *circonstant*, vs *actant*), the agent complementation differs from the

grammatical subject of the transitive active verb in that it denotes always only one of the many factors that are at the origin of the process concerned.

Key words : Passive, voice, diathesis, grammatical subject, circonstant, agent complementation.

1. INTRODUCTION ET DÉFINITIONS

Cet article me donne la possibilité de revenir à mes premières recherches¹ et de proposer quelques réflexions nouvelles, du moins je l'espère, sur la passionnante question des voix verbales. Je vais m'interroger ici sur la raison d'être du passif à complément d'agent, ou, pour reprendre la terminologie utilisée par P. Flobert (1975), du passif ternaire.

Si l'on part de la conception habituelle, qui voit dans le passif le renversement de l'actif transitif, on peut se demander à quoi sert cette transformation, au cours de laquelle l'objet du verbe actif transitif devient le sujet du verbe passif, tandis que l'ancien sujet de l'actif devient un circonstant, le complément d'agent.

- (1) Liu.30,4,6 *Consulitur Hasdrubal a Syphace*
« Hasdrubal est consulté par Syphaxe »

correspond en effet à l'actif :

- (2) Cic.*Phil.*2,15 <templum> *in quo ego [...] senatum consulebam*
« le temple dans lequel, moi, je consultais le Sénat. »

Face à ce passif ternaire, le passif sans complément d'agent est appelé passif binaire et, parmi les passifs, il est de loin le plus fréquent :

- (3) Cic. *Q.fr.* 1,4,2 *prospicis profecto ecquaenam nobis spes salutis **relinquatur***
« Assurément tu vois quel espoir de salut (il) me reste. »

Cette omniprésence du passif sans agent a été relevée depuis longtemps. P. Flobert (1975 : 590) souligne : « L'agent, tout d'abord est parfaitement étranger à la définition du passif : dans certaines langues il est exclu d'office, ailleurs il apparaît sans doute, mais sous la livrée d'un complément facultatif... ». À sa suite, H. Pinkster (1988 :13) et P.M. Suarez-Martinez (2012 :183-191) notamment, signalent ce fait indiscutable. Les données de ma thèse viennent le confirmer. Dans l'*Aulularia* de Plaute seuls 5,5% des passifs sont construits avec un

¹ Joffre : 1996

complément d'agent, 20,2% dans le *De signis* de Cicéron et 13,18% dans le Livre II de *l'Histoire Romaine* de Tite-Live. Les mêmes proportions se retrouvent dans le corpus sur lequel s'appuie cet article : Plaute, *Mostellaria*, *Mercator* et *Captivi*, *Correspondance* de Cicéron, lettres du 25 mars 49 à juillet 48² et Tite-Live XXX.

Il est à noter que les 3 seuls exemples d'un passif construit avec un agent introduit par la préposition *ab*, relevés dans les 3 comédies de Plaute de mon nouveau corpus, sont douteux car ils apparaissent dans des passages altérés.

Il ressort de ces données statistiques brutes que le passif ternaire³ relève, de la part du locuteur, d'une recherche stylistique à visée informative. C'est ce que montrent aisément les couples antithétiques suivants :

(4) Cic. *Att.*10,10,6 *Iuuenem nostrum non possum non amare, sed **ab eo** nos non **amari** plane intellego*

« Notre jeune homme, je ne peux pas ne pas éprouver de l'affection pour lui, mais je me rends parfaitement compte que, de sa part, ce sentiment n'est pas payé de retour. »

(5) Cic. *Att.*10,11,5 *Sed quoniam est homo et nos diligit, ipse quoque **a nobis diligatur*** (à propos de Vettienus, un prétendu ami)
« Mais puisque c'est un homme et qu'il nous estime, que lui-même aussi soit estimé de nous. »

En travaillant sur ce nouveau corpus, je me suis aperçue d'un fait qui m'avait jusqu'alors échappé. La fréquence des passifs ternaires est liée à celle des participes en *-tus* et elle explique les écarts notés entre la langue des comédies, proche du *sermo quotidianus* et celle utilisée dans les récits, *narrationes* des discours judiciaires ou parties narratives de l'histoire, chargées de rendre la complexité des événements.

On sait que Tite-Live, à l'instar d'autres historiens, construit ses phrases en y enchâssant des syntagmes à participes. Quelle qu'en soit la fonction, syntagme constituant de phrase ou ablatif absolu, ces structures sont perçues comme des subordinées, qui, elles, sont fondées sur la relation prédicative sujet-verbe. Dans l'immense majorité des cas, le participe est l'adjectif en *-tus*, passif ; l'emploi d'un complément d'agent permet de compléter l'information et, à l'instar de la construction S-Vact.-Obj. dans une subordinée circonstancielle, de mentionner l'auteur du procès.

² Tome IV de la C.U.F., Paris, Les belles Lettres.

³ J'ai délibérément laissé de côté les tours à adjectif verbal et leur prétendu complément d'agent au datif.

(6) Liu.30,5,9 *incidere [...]maxime Numidas a Massinissa notitia regionum castrorum ad exitus itinerum idoneis locis dispositos*
« <ils> tombent sur les Numides placés par Massinissa, en raison de sa connaissance du camp royal, aux issues des chemins, dans des endroits propices. »

(7) Liu.30,7,10 *occurisse [...] quattuor milia Celtiberorum circa urbem [...] a conquisitoribus [...] conducta in Hispania*
« avaient accouru aux environs de la ville quatre mille Celtibères engagés en Espagne par les recruteurs. »

(8) Liu.30,18,8 *Tumultum equestrem auxit clamor a legionibus additus*
« La clameur poussée ensuite par les légions augmenta la confusion de la cavalerie. »

Si donc on prend en compte l'importance numérique de ces emplois, force est de constater que la proportion des passifs ternaires à verbe personnel est encore plus réduite.

Je m'intéresserai donc seulement aux tours de type suivant :

(9) Liu.30,44,13 *ut quae a se ex decem legatorum sententia acta essent, ea patrum auctoritate populi iussu confirmarentur*
« afin que ce qui avait été conclu par lui, d'après l'avis de dix délégués, soit confirmé par la ratification du Sénat et le vote du peuple romain. »

(10) Liu.30,6,6 *quos non oppresserat ignis, ferro absumpti, binaque castra clade una deleta*
« Ceux que le feu n'avait pas anéantis furent supprimés par le fer, les deux camps détruits en un seul désastre. »

(11) Liu.30,4,6 *Dum consulitur Hasdrubal a Syphace, ab Hasdrubale Carthaginenses...*
« Pendant qu'Hasdrubal est consulté par Syphaxe, les Carthaginois par Hasdrubal... »

(12) Liu.30,9, *quisque [...] prodi a se salutem omnium rebatur*
« Chacun pensait que le salut commun était trahi par lui. »

(13) Cic.Att.9,16,2 (lettre de César) *Neque illud me mouet quod ii qui a me dimissi sunt discessisse dicuntur*
« Et le fait que ceux qui ont été relâchés par moi, se soient, à ce qu'on dit, éloignés, ne me trouble pas. »

Pour répondre à la question posée dans cet article, il est nécessaire de présenter et de définir le passif.

2. QU'EST-CE QUE LE PASSIF ? QU'EST-CE QUE LE PASSIF BINAIRE ?

Je reprendrai ici les conclusions de ma thèse qui s'appuie sur les travaux d'E. Benveniste (1950) et de P. Flobert (1975).

Si l'on excepte le passif impersonnel (dont on parlera plus bas), le passif s'inscrit toujours dans une relation qui unit une forme verbale à une forme nominale, soit dans une relation prédicative, soit lorsque le participe en *-tus* est utilisé dans un syntagme nominal. Il se dégage de cette relation ce que P.Flobert, à la suite de Benveniste, appelle la « diathèse interne ». Le sujet (ou le substantif tête de syntagme⁴) est le siège du procès ; on peut proposer une autre définition : le procès trouve dans le sujet le lieu de sa réalisation.

Compte tenu de la correspondance incontestable entre structure active transitive (S-Vactif-Obj.) et structure passive (sous la forme, le plus souvent, S-V_{passif}- [Agent]), on est en droit d'admettre que la relation sémantique (ou diathèse) instaurée au passif entre le sujet et le verbe est comparable à celle qui se dégage du couple formé par le verbe actif et son complément d'objet à l'accusatif. Dans ma thèse de 3^o cycle (1983) j'avais vérifié qu'en latin, environ 98% des structures actives transitives étaient transposables au passif. Tout se joue donc autour des 2 relations Vactif-Obj et S-V_{passif}, en acceptant l'idée que le nominatif ne joue aucun rôle d'ordre sémantique.

Dans *L'emploi des cas en latin*, G. Serbat (1996) a montré, en effet, que le nominatif est, quant à lui, totalement dépourvu de contenu sémantique⁵. Comment pourrait-il en être autrement, puisque le même cas fonctionne comme sujet de n'importe quel verbe, actif, transitif comme intransitif, actif d'action ou d'état, passif ou déponent ? A l'opposé, dans la construction transitive, l'accusatif est le signifiant d'une congruence sémantique entre le verbe et le substantif. C'est d'ailleurs ce dernier qui sélectionne le verbe avec lequel il forme un ensemble clos dans lequel les deux contenus notionnels se superposent⁶.

⁴ Pour plus de commodité, on ne mentionnera désormais que le sujet, sans jamais perdre de vue que la relation peut unir un substantif à un participe épithète.

⁵ Serbat utilise d'autres arguments pour aboutir à cette conclusion. Le nominatif est avant tout le cas de la « non dépendance » et il est simplement « dénominatif » (1996 : 32 ; 76-80).

⁶ Serbat, 1996 : 170.

Au passif, à l'aide de procédés morpho-syntaxiques différents, on aboutit à une signification comparable, la diathèse interne. On dit que le sujet est investi par le procès ; on peut ajouter que ce procès trouve dans le substantif sujet la plénitude de sa signification. Toutefois, on le verra plus bas, l'équivalence n'est qu'approximative. Quoi qu'il en soit, ce supplément d'information qui crée la diathèse interne ne peut être apporté que par le verbe ; en recevant les marquants spécifiques de la diathèse interne (désinences *-or/-r, -ris, -tur...* ou suffixe *-*to-*) le verbe se charge d'un nouveau contenu notionnel. Cette modification du signifié est assez nette avec le suffixe *-*to-* : le participe exprime un accompli qui n'est pas nécessairement dépassé, dont l'existence et les effets peuvent atteindre le point de repère à partir duquel il est évoqué. La question est plus délicate pour les désinences personnelles « en **r* », mais personne ne peut contester que le verbe est étoffé d'un trait notionnel supplémentaire. La prétendue transformation de l'actif en passif relève donc avant tout de la sémantique. Ceci est patent dans les très rares cas où le passage d'une voix à l'autre repose sur un supplétisme : *facio / fio, uendo / ueneo ...* N'est-ce pas d'ailleurs cette modification sémantique qui permet à ces formes passives de fonctionner en emploi impersonnel ? :

(14) Liu.30,3,5 Si **bellaretur** spes <n>ulla [...] offerebatur

« Si on faisait la guerre, aucun espoir ne s'offrait. »

(15) Liu.30,44,7 *Necesse est ne uos otio uestro **consultum a Romanis credatis***

« Il ne faut pas croire que c'est pour votre repos que cette décision a été pris par les Romains. »

Dans ce type de tour, le procès est présenté pour lui-même. Seule est prédiquée l'existence du procès, indépendamment de toute autre notion, même si l'agent est parfois exprimé comme dans l'exemple (15).

P.M. Suarez Martinez (2012 :198-208) parle, pour le passif impersonnel, de passage de la forme verbale à la catégorie nominale. Pour ma part, je dirai que la forme verbale est auto-suffisante, qu'elle est, du point de vue notionnel, parfaitement saturée. Elle peut, par conséquent, être prédiquée seule, à l'instar d'un substantif dans une phrase nominale comme :

(16) Sall.C.5,4 *Satis eloquentiae, sapientiae parum*

« Assez d'éloquence, peu de sagesse. »

ou d'une structure approuvante où le substantif est construit comme sujet de *fio* :

(17) Cic.Verr.2,4,94 *seruorum armatorum **fit concursus impetus***

« il se produisit un rassemblement et une attaque d'esclaves armés. »

Ce sont donc les désinences personnelles en **-r-* qui, tout comme le suffixe *-*to-*, confèrent au procès signifié par le verbe cette complétude notionnelle. Dans la construction passive personnelle, binaire la plupart du temps, le substantif au nominatif entre en relation avec un procès saturé, un procès qui porte en lui toutes les conditions de son existence, de sa réalisation, indépendamment de toute autre notion. Ce terme sujet apparaît automatiquement comme le concept qui se superpose à cette plénitude de signification. L'ensemble ainsi formé est alors totalement clos et auto-suffisant. On retrouve ici les conceptions de H. Pinkster (1988) qui, à l'instar de P. Flobert (1975 :38), définit le passif comme un « intransitivant ».

On comprend pourquoi le passif est majoritairement binaire : une seule structure morpho-syntaxique, la relation prédicative, fait coïncider le fondement syntaxique de la phrase avec la somme nécessaire d'informations notionnelles qui rend superflue toute autre indication. Par l'intermédiaire du nouveau sémantisme du verbe, le sujet, contrairement à ce qui se passe à l'actif, est investi d'un rôle ; il est totalement impliqué dans le procès. P. Flobert parle de « vedettariat » du sujet

C'est pourquoi le passif est surtout employé pour passer sous silence ce qu'il n'est plus utile de mentionner ou ce qu'on veut taire, en l'occurrence l'auteur ou l'instigateur du procès ; cette option offre également la possibilité de présenter des événements dont les causes, les moteurs, parce qu'ils sont nombreux, indéfinissables ou inconnus, sont parfaitement indicibles :

(3) Cic. *Q.fr.* 1,4,2 *prospicis profecto ecquaenam nobis spes salutis **relinquatur***

« Assurément tu vois quel espoir de salut (il) me reste. »

(14) Liu.30,3,5 *Si bellaretur spes <n>ulla [...] **offerebatur***

« Si on faisait la guerre, aucun espoir ne s'offrait. »

Il semble impossible de mettre en face de ces deux derniers exemples la structure active transitive dont ils seraient la transformation.

Pourvu d'un nouveau contenu notionnel, le verbe passif ouvre donc tout un champ de possibilités pour mentionner ou suggérer l'origine du procès. Champ si vaste que toute tentative pour le nommer explicitement aurait pour conséquence inévitable de modifier, voire de réduire le contenu informatif du tour passif. Et rien, d'autre part, n'interdit au sujet d'être aussi l'agent ou l'instigateur du phénomène qui l'affecte. Dans des

conditions lexicales et contextuelles nettes, le passif est alors intrinsèque⁷, il peut être glosé par une structure à pronom réfléchi objet :

(18) Liu.30,7,1 *metu deinde ne **dederetur** <urbs> Scipioni*
« dans la crainte que la ville ne se livre à Scipion. »

(19) Caes.G.2,28,2 *Belgas qui **se** populo Romano **dedidissent***
« les Belges qui s'étaient livrés au peuple romain »

Les derniers exemples montrent que le passif binaire ne peut être réduit à une transformation de l'actif qui permettrait un effacement de l'agent. La tournure passive est souvent utilisée là où l'actif transitif serait impossible, réducteur, voire absurde. Elle est en réalité autonome par rapport à l'actif transitif. Le verbe passif est, comme le dit P. Flobert, une nouvelle unité lexicale ; les morphèmes de passifs permettent ainsi de « doubler la performance du lexique ».

Quelle est alors la raison d'être du passif ternaire, du passif à complément d'agent ? Pour répondre à la question, on commencera par s'interroger sur le statut et la nature du complément d'agent.

3. LE COMPLÉMENT D'AGENT

3.1. Les faits

On sait que la grammaire normative du latin classique reconnaît deux types de construction, *ab* suivi de l'ablatif, si l'agent est un animé, et l'ablatif seul si le terme réfère à un inanimé :

(20) Liu.30,44,13 *ut quae **a se** ex decem legatorum sententia **acta essent**, ea patrum **auctoritate** populique **iussu confirmarentur***
« afin que ce qui avait été conclu par lui, d'après l'avis de dix délégués, soit confirmé par la ratification du Sénat et le vote du peuple romain. »

(10) Liu.30,6,6 *quos non oppresserat ignis, **ferro absumpti**, binaque castra clade una deleta*
« ceux que le feu n'avait pas anéantis furent supprimés par le fer, les deux camps détruits en un seul désastre. »

⁷ Par opposition aux autres passifs dus à des causes externes. Le passif intrinsèque concerne des verbes appartenant à des classes sémantiques bien précises, mouvement, évolution, toilette. Cf. Flobert, 1975 : 36-38.

A cela s'ajoute la construction au datif, systématique dans les tours à adjectif verbal et à valeur d'obligation, possible lorsque la forme verbale est un participe en *-tus*, employé ou non en périphrase.⁸

3.2. Le complément d'agent, un circonstant parmi d'autres

Quelle qu'en soit la construction, ces compléments sont avant tout des circonstants⁹, des syntagmes situés, tant du point de vue syntaxique que du point de vue notionnel, à la périphérie du noyau prédicatif, Sjt—Vbe—Obj. On s'attachera ici, uniquement aux deux constructions les plus courantes, *ab*+ablatif et ablatif seul. On commencera par une évidence : ces deux constructions circonstancielle sont loin d'être réservées à l'expression du complément d'agent. On les rencontre avec le large éventail des effets de sens que peut revêtir l'ablatif seul ou le syntagme régi par *ab*.

On sait qu'à la suite d'un syncrétisme, l'ablatif latin s'est chargé des signifiés de trois cas indo-européens, l'ablatif « proprement dit » ou d'origine, l'instrumental et le locatif. Ces trois effets de sens se retrouvent lorsque ce cas est employé hors syntagme prépositionnel :

(21) Liu.30,14,1 *Haec non **hostili** modo **odio** sed amoris etiam **stimulis** [...] cum dixisset, non **mediocri cura** Scipioni animum pepulit* « Après avoir parlé, sous l'impulsion, non seulement de la haine pour son ennemi, mais aussi sous l'aiguillon de l'amour, il perturba Scipion par des soucis non négligeables. »

Les deux premiers ablatifs, *odio* et *stimulis*, revêtent la valeur d'origine, de cause. Ce sont bien ces sentiments qui poussent le personnage à préférer des propos qui aussitôt inquiètent Scipion. Le cas de *mediocri cura* est plus délicat. Il est préférable de l'interpréter comme un ablatif de la circonstance concomitante, valeur issue de l'instrumental. Ce signifié, éminemment approximatif, signale simplement qu'une notion complémentaire s'ajoute au noyau prédicatif. Si, contrairement à cet exemple, le contexte y invite, la nature sémantique de ce complément peut être précisée ; on peut aboutir à l'idée d'accompagnement, de manière, de moyen ou d'instrument.

La même interprétation, aussi vague, de circonstance concomitante s'applique à l'ablatif *clade una* « en un seul désastre » (10) et à ceux des deux exemples suivants :

⁸ Possible cependant dans le cas d'une périphrase Cic. *Fam.*5,12,9 *mihi consilium iam diu captum est* « ma décision est prise depuis longtemps »

⁹ Dans ce type d'emploi, le datif est lui aussi placé à la périphérie du noyau prédicatif. Cf. Serbat, 1996 : 437-438 (même si la variété de ses utilisations lui vaut le qualificatif de « Protée syntaxique »)

(22) Cic.*Fam.*2,16,1 **Magno dolore** me adfecissent tuae litterae nisi ... « ta lettre m'aurait affecté d'un accablement profondément douloureux si... »

(23) Liu.30,20,3 *Vicit ergo Hannibalem non populus Romanus [...] sed senatus Carthaginensis obtestratione atque inuidia*
« Ce qui vint à bout d'Hannibal, ce n'est pas le peuple romain, mais le Sénat de Carthage avec ses dénigrements et ses jalousies. »

La situation est plus claire lorsque l'on a affaire au syntagme prépositionnel régi par *ab*. La préposition est porteuse d'un contenu sémantique plus net que le cas seul. Elle signifie l'origine, le point de départ. C'est elle qui joue donc le rôle primordial dans le syntagme. Il est à noter néanmoins que le signifié notionnel de l'ablatif n'entre nullement en contradiction avec celui de la préposition ; bien plus, il est tout à fait en phase et devient, pour cette raison redondant. On citera quelques exemples où le syntagme signifie l'origine :

(24) Liu.30.14,6 *Non est [...] tantum ab hostibus armatis aetati nostrae periculi quantum a circumfusiis undique uoluptatibus*
« Notre âge est moins exposé aux dangers venant d'ennemis armés qu'à ceux venant des plaisirs qui nous cernent de partout. »

(25) Liu.30,12,19 **ab amore** temerarium atque impudens mutuatur consilium

« sous l'effet de l'amour, il opte pour un plan irréfléchi et peu honorable. »

(26) Cic.*Att.*10,8b,1 (lettre de César) *mihi grauius abs te nihil accidere potest*

« rien de plus grave ne peut me venir de toi. »

(27) Cic.*Att.*10,8,5 **ab illis** est periculum

« le danger vient de leur côté. »

(28) Liu.30,24,5 **a P. Lentulo praetore** centum onerariae naues cum commeatu [...] in Africam transmiserunt

« à l'instigation du préteur Lentulus, ils firent passer en Afrique cent bateaux avec leur cargaison. »

(29) Liu.30,36,1 *Scipio confestim a proelio expugnatis hostium castris [...] rediit*

« Aussitôt Scipion, à l'issue du combat, prit et pilla le camp des ennemis, puis revint ... »

On peut voir dans le dernier exemple un point de départ à valeur temporelle. On sait que le syntagme *ab*+abl. peut également fonctionner comme un circonstanciel de lieu.

Ces quelques exemples montrent que les syntagmes analysés comme compléments d'agent sont, au même titre que tous les autres, de simples

circonstants. On a vu également que le contexte et le lexique étaient déterminants pour l'indentification de l'effet de sens qu'ils finissaient par produire. Quels sont alors les critères qui permettent de reconnaître à un syntagme circonstant le statut de complément d'agent ?

3.3. Les critères d'identification du complément d'agent

La présence, dans la proposition, à proximité du circonstant, d'un verbe passif ne constitue pas un critère suffisant :

(30) Liu.30,45,4 **publico funere** *est elatus*

« il fut enterré aux frais de l'Etat. »

(31) Liu.30,7,12 **incendio**, non **proelio** *cladem acceptam*

« <ils savaient que> c'était du fait d'un incendie et non d'un combat que le désastre s'était abattu (leur avait été infligé). »

(32) Liu.30,45,6 *Africani cognomen an [...] coeptum* **ab assentatione familiari** *sit, parum compertum habeo*

« je n'ai pas assez de certitudes pour dire si le surnom d'Africain trouva son origine dans la flatterie de ses amis. »

Dans les deux premiers exemples, l'ablatif signifie une circonstance concomitante. L'effet de sens relève de l'expression du moyen et de la cause. Dans le troisième, le syntagme indique l'origine. On conçoit qu'une transposition à l'actif, dans lequel les syntagmes deviendraient les sujets du verbe, aboutirait à une absurdité : en (31), par exemple, le sujet de *cladem accipere* ne peut être qu'un animé, *Carthaginenses*. Il en va de même pour l'exemple qui suit :

(33) Liu.30,18,15 *nisi* **uulnere** *ducis concessa uictoria esset*

« si la victoire n'avait pas été concédée en raison de la blessure du général »

Le substantif *uulnere* ne représente qu'un événement annexe ; il n'est pas le moteur principal de la réalisation procès, il n'en est qu'une cause supplémentaire qui a accéléré le processus. On peut donc conclure que la construction syntaxique ne constitue qu'un indice et que le seul critère pour interpréter un circonstant comme un complément d'agent est la possibilité de transposer à l'actif le tour passif. Tite-Live nous en fournit une preuve convaincante à travers un exemple fort intéressant pour diverses raisons :

(10) Liu.30,6,6 *quos non oppresserat ignis, ferro* **absumpti**, *binaque castra* **clade una deleta**.

« ceux que le feu n'avait pas anéantis furent supprimés par le fer, les deux camps détruits en un seul désastre. »

La structure en chiasme *oppresserat ignis, ferro absumpti* rapproche les deux substantifs, l'un sujet d'un verbe actif, l'autre ablatif auprès d'un verbe passif, et les montre d'autant plus interchangeable qu'ils relèvent, tout comme les deux verbes, de champs sémantiques identiques ou complémentaires ; on est alors conduit à interpréter sans hésitation *ferro* comme un complément d'agent. Au contraire il semble difficile d'accepter un tour actif comme **una clades bina castra deleuit*. En raison de la présence de *una*, le syntagme à l'ablatif s'analyse donc comme le signifiant d'une circonstance concomitante. Le critère de la transposition à l'actif transitif est néanmoins extrêmement subjectif et les cas discutables ne sont pas rares :

(34) Cic.Fam.9,9,1 *Tu autem, mi Cicero, sic haec accipies ut, siue probabuntur tibi, siue non probabuntur, **ab optimo** certe **animo ac deditissimo** tibi et cogitata et scripta esse iudices.* (lettre de Dolabella)

« Mais toi, mon cher Cicéron, tu recevras cette justification qui doit te conduire à considérer qu'elle a été conçue et rédigée par / dans / avec l'esprit, assurément, le meilleur et totalement dévoué à ta personne. »

(35) Cic.Att.,10,8a,1 *duriores partis mihi impositas esse **ab offensione nostra** quae magis a dzelotupia mea quam ab iniuria tua nata est*

« du fait de notre antagonisme, dû davantage à ma jalousie qu'au tort que tu me fais, je me suis vu imposer un parti plus dur. »

(36) Liu.30,25,5 *clam misso a Carthagine nuntio ut id fieret*

« une fois qu'un message fut envoyé en secret depuis / par Carthage pour que cela soit fait. »

En (34) l'emploi de la préposition *ab*, régissant un nom qui ne réfère pas, stricto sensu, à un être animé, rend douteux le statut de complément d'agent du syntagme. On peut l'interpréter comme une simple origine, un simple moteur. Mais si on voit dans l'emploi de *animus* une métonymie pour désigner l'auteur de la lettre, le complément peut être analysé comme l'agent du passif et devenir le sujet de l'actif correspondant. Le problème est le même en (35) et (36). La présence d'un trait /être animé/ est perceptible dans les deux circonstants ; il est suggéré par l'emploi du possessif dans *ab offensione nostra* qui associe à la notion d'antagonisme les deux acteurs impliqués dans la lettre, et par le nom de ville *Carthagine* ; or une ville existe non seulement par ses bâtiments, mais aussi par ses habitants. Autant que notre intuition nous le suggère, il ne semble pas absurde d'envisager le pendant actif de ces exemples.

On constate donc que le rôle de complément d'agent d'un verbe passif n'est que le résultat d'une interprétation qui fait, en outre, appel à un critère fragile, parce que subjectif, la transposition à l'actif transitif. Du

point de vue strictement syntaxique, ce complément est un circonstant, un syntagme situé à la périphérie du noyau verbal, facultatif par essence.

3.4. La précision notionnelle

Dans le cas d'un complément d'agent avéré, le statut de circonstant se double d'un avantage notable, celui de la variété et de la précision notionnelles. Les nombreuses prépositions permettent en effet de nuancer le signifié sémantique de ces compléments et offrent alors au locuteur des moyens pour préciser le lien que chaque participant entretient avec l'événement décrit. Ainsi notre corpus atteste un exemple où l'on trouve, à côté d'un verbe passif, un syntagme à l'accusatif, introduit par la préposition *per* :

- (37) Liu.30,40,15 *si pacem per P. Scipionem dari atque ab eodem exercitum deportari iussissent*
« s'ils ordonnaient que la paix soit conclue par l'entremise de Scipion, et l'armée ramenée par le même général. »

Cet exemple est particulièrement intéressant car les verbes passifs sont complétés de manière différente, *ab eodem*, construction habituelle et *per Scipionem*. Dans la mesure où, dans les deux cas, l'agent réfère au même personnage, Scipion, l'utilisation de la préposition *per*, remarquable dans un tel contexte, indique que Tite-Live a tenu à suggérer que l'action de Scipion n'était pas la même dans les deux événements. Le syntagme régi par la préposition *per* oriente l'interprétation vers un effet de sens précis : il présente le général comme un intermédiaire, acteur, certes, prépondérant dans la réalisation du procès, mais, malgré tout, placé en retrait et laissant à d'autres le soin de mener l'entreprise à son terme. En latin classique les deux constructions ne sont donc pas interchangeable ; elles se distinguent l'une de l'autre par des nuances et le syntagme *per* + acc. est plus recherché, plus expressif. C'est dans ce type d'emploi que réside l'origine de la construction du français ; le souci de l'originalité et surtout de l'expressivité a dû inciter les locuteurs à recourir de plus en plus fréquemment à la construction par *per*. La multiplication provoquant la banalisation, la préposition *per* a fini par supplanter *ab* dont elle était devenue, dans ce type de syntagme, le simple synonyme.

On constate donc que, dès l'époque classique, la forme que revêt le complément d'agent n'est ni unique ni fixe, mais qu'elle peut varier en fonction des effets de sens que le locuteur veut produire. C'est d'ailleurs cette malléabilité formelle qui, dans l'évolution vers les langues romanes, constitue le moteur des changements de marquants. Et dans la mesure où ce complément n'est qu'un circonstant parmi d'autres, contrairement au sujet grammatical de la structure active transitive, il peut être accompagné d'autres syntagmes périphériques, susceptibles d'apporter toutes les précisions nécessaires pour décrire, de la manière la plus exacte possible, la réalisation de l'événement. Rien n'interdit, comme dans

l'exemple livien (37), d'ajouter, à côté du tour *per Scipionem*, un autre syntagme introduit par *ab* : *pacem per Scipionem ab legatis dari* ' la paix conclue par les légats, grâce à l'entremise de Scipion'.

La présence d'un complément d'agent n'empêche donc en rien d'envisager tout un ensemble d'autres causes qui contribuent, chacune à sa manière, à l'accomplissement d'un procès signifié à la voix passive. En effet, alors que la place dévolue au sujet grammatical est unique et que rien ne peut ni la concurrencer, ni la nuancer, tout ce qui relève de la circonstance représente un ensemble illimité des possibilités les plus variées.

4. A QUOI SERT LE PASSIF TERNAIRE ?

4.1. La « mise en vedette » du sujet ?

P. Flobert (1975, 591), on l'a dit, parle de « mise en vedette du sujet ». Cette idée intéressante mérite cependant d'être approfondie et développée. On ne peut pas limiter la réflexion au seul terme sujet. La fonction sujet (au sens syntaxique) ne confère pas un poids stylistique particulier au substantif qui la remplit. Ce qui, en latin, met en valeur un mot ou un syntagme, c'est sa position dans la phrase. Une des places vedettes est la place initiale, généralement réservée au thème du propos. Chez les historiens notamment, il est courant que le sujet grammatical commence la phrase ; dans ces conditions, le premier pôle de la relation prédicative est aussi le thème du propos et le locuteur fait alors coïncider en un seul élément, les deux niveaux, syntaxique et informatif, qui sont aux fondements de la phrase. Mais l'ordre des syntagmes est totalement libre en latin et, sans modifier l'architecture syntaxique de la phrase, il est possible de mettre à l'initiale, c'est à dire la place phare, n'importe quel terme : Tite-live peut ainsi amorcer ses phrases aussi bien par l'accusatif objet que par le syntagme verbe-objet tout entier :

(8) Liu.30,18,8 ***Tumultum equestrem*** auxit clamor a legionibus additus

« La clameur poussée ensuite par les légions augmenta la confusion de la cavalerie. »

(23) Liu.30,20,3 ***Vicit*** ergo Hannibalem non populus Romanus [...] sed senatus Carthaginiensis

« Ce qui fut la cause de la victoire sur Hannibal, ce n'est pas le peuple romain, mais le Sénat de Carthage ».

On rappellera également l'exemple cicéronien :

(5) Cic. Att.10,10,6 ***Iuuenem nostrum*** non possum non amare, sed ab eo nos non amari plane intellego

« Notre jeune homme, je ne peux pas ne pas éprouver de l'affection pour lui, mais je me rends parfaitement compte que, de sa part, ce sentiment n'est pas payé de retour. »

4.2. Le poids de la relation sujet—verbe passif

Il est plus adéquat, nous semble-t-il, de parler de la « mise en vedette » de la relation sujet-verbe passif. Pour des raisons qui sont tout autres que tactiques, cette relation attire l'attention, car elle est sémantiquement marquée : elle livre des informations sur la position du terme sujet par rapport au procès ; elle est en outre auto-suffisante, dense et concentrée puisque elle fait coïncider dans le nœud prédicatif qui structure la proposition, indication syntaxique et information notionnelle, notamment l'adéquation totale de deux contenus lexicaux.

De ce fait, toutes les autres notions impliquées dans l'événement ainsi rapporté, y compris son auteur ou instigateur, sont alors rejetées à la périphérie et mises sur le même plan ; aucune n'occupe de position privilégiée. Bien plus, la zone des circonstants demeure ouverte à tout élément impliqué dans la réalisation du procès, suggérant ainsi la multiplicité et la complexité des facteurs qui le provoquent.

4.3. La spécificité du complément d'agent

Toutefois ce statut syntaxique périphérique est compensé par un avantage que ne possède pas le sujet du verbe actif transitif. Si l'on suit l'analyse de G. Serbat (1996), la désinence de nominatif n'est porteuse d'aucun contenu notionnel¹⁰. La position dans laquelle se trouve le sujet par rapport au procès se déduit de données autres. Dans une structure active transitive ces indications proviennent de la nature lexicale des termes utilisée et du contexte, au sens large. On a vu qu'au passif, l'indication de diathèse interne était signifiée par les morphèmes verbaux. A l'inverse de ce qui se passe pour l'actif, lorsqu'il est mentionné, l'auteur du procès passif, exprimé sous la forme du complément d'agent, est explicitement désigné comme tel. Les signifiants morpho-syntaxiques que sont l'ablatif et les prépositions orientent l'interprétation et sont à même de suggérer les nuances qui précisent la nature de son intervention. Le choix de la construction, ablatif ou syntagme prépositionnel, de la préposition elle-même, dépend de la façon dont le locuteur désire représenter l'événement et le rôle des facteurs et des protagonistes. De ce point de vue, l'information livrée par le complément d'agent est plus explicite et plus nuancée que celle qui se déduit de l'ensemble de la construction active transitive et qui ne peut qu'être globale et approximative : la fonction sujet étant unique, la construction active transitive bloque, en quelque sorte, l'évocation de tout autre participant éventuel à la réalisation du procès et en offre une représentation fermée.

¹⁰ Cf. note 5

Le passif ternaire s'appuie donc sur l'effet que produit la relation prédicative sujet-verbe passif, chargée d'un contenu notionnel net, dense et auto-suffisant. Les autres concepts impliqués dans la réalisation du procès sont accessoires, périphériques et facultatifs mais potentiellement illimités. Il en découle un renforcement du poids notionnel et informatif du nœud prédicatif qui confère à la proposition un équilibre différent de celui qu'induit la construction active transitive. Ces indications peuvent naturellement être complétées par un complément d'agent. Toutefois sa présence ne sature pas la description du procès. Le nombre des circonstants est théoriquement illimité ; c'est pour cette raison qu'une structure passive, qu'elle soit binaire ou ternaire, qu'un « agent » soit exprimé ou non, ouvre après elle tout un faisceau de causes possibles.

Mais d'autres caractéristiques, attachées à certaines formes du paradigme passif, peuvent, elles aussi, conduire le locuteur à recourir au passif ternaire.

5. L'EXPRESSION DE L'ACCOMPLI

Le paradigme perfectum passif est totalement différent de celui de l'infectum. Si ce dernier est, à l'instar de l'actif, synthétique et marqué par ses propres désinences personnelles, le perfectum est périphrastique, il repose avant tout sur la prédication (avec ou sans *esse*) du participe en *-tus*, et constitue une originalité dans le système verbal.

En effet, la forme en *-*to-* n'est pourvue que d'un contenu aspectuel, elle signifie un accompli dont le terme n'est pas indiqué, et qui, par conséquent, n'est pas nécessairement dépassé lorsqu'on en fait mention¹¹. Ce signifié aspectuel est systématiquement présent dans toutes les formes du paradigme perfectum, même si le contexte réussit fréquemment à le gommer pour ne laisser apparaître que le processus antérieur qui a abouti à cet état dont l'existence n'a pas de limite. De ce point de vue, aux temps du perfectum, le passif n'est pas le strict équivalent de l'actif.

On évoquera ici les emplois du parfait de l'indicatif passif, sans entrer dans le débat très vif qui concerne le signifié de base, parfait (au sens grec) ou aoriste, du même temps, à l'actif¹². Au passif (ainsi que pour les verbes déponents) le sème aspectuel /accompli/ y est incontestablement exprimé, même si, par ailleurs, le contexte invite souvent à percevoir d'autres effets de sens. Je ne proposerai ici que quelques pistes de réflexion, jalons pour une recherche ultérieure plus systématique et approfondie.

¹¹ Cf. Joffre, 1994 : 303-328 et Mellet, Joffre, Serbat, 1994 : 305-311.

¹² Cf. notamment Serbat, 1977 ; Mellet, Joffre, Serbat, 1994 : 81-104 ; Dalbera, 2012.

Il faut noter tout d'abord que, lorsque le contexte y invite explicitement, le tour en *-tus est* est parfois le signifiant d'un accompli qui coïncide avec le *nunc* de l'énonciation :

(38) Pl.*Bac.*900 *Nunc **apertast** (=aperta est) <aedes>. I, uise*
« Maintenant le temple est ouvert. Vas-y, regarde. »

Parfois, le même tour se prête à deux interprétations ; il met en avant, soit le processus antérieur qui a abouti au résultat constaté, soit le résultat seul :

(39) Cic.*Fam.*5,19 *Mihi consilium **captum iam diu est***
« Ma décision a été / est prise depuis longtemps déjà. »

Dans la majorité des cas, accompagné ou non de l'auxiliaire *esse* au présent de l'indicatif, le prédicat verbal à participe en *-tus* fonctionne comme parfait de l'indicatif¹³. Or, étant donné que le participe, on l'a déjà dit, est étranger à l'expression du temps, cette valeur n'est suggérée que par le contexte : ce peut être, par exemple, un verbe actif au parfait de l'indicatif ou la concordance au passé du verbe d'une subordonnée :

(40) Cic.,*Verr.*2,4,56 *Ei cum esset in Hispania praetor, qua in prouincia **occisus est**, [...] anulus aureus quem habebat, **fractus et comminutus est***
« Alors qu'il était préteur en Espagne, province où il fut tué, ... l'anneau en or qu'il portait se brisa et fut mis en morceaux. »

(41) Liu.30,13,8 *His sermonibus circumstantium celebratus, rex in praetorium ad Scipionem **est perductus. Mouit et Scipionem [...]** fortuna*
« Objet des propos de ceux qui l'entouraient, le roi fut amené au prétoire devant Scipion. Sa condition émut aussi Scipion... »

Que le contexte invite ou non à voir dans la périphrase le marquant d'un procès passé, ce qui demeure immuablement signifié, c'est le concept d'« accompli sans limite ». Il semble même qu'un historien comme Tite-Live cherche à mettre en valeur ce trait aspectuel, qui par delà le signifié passé émanant de l'ensemble de la proposition, semble peser sur la suite du cours des événements. Dans la majorité des cas, la périphrase fait l'économie de la copule et se limite au participe. Et ce dernier, placé en fin

¹³ Cf. Serbat, 1976 ; Mellet, Joffre, Serbat, 1995 : 20-52. Le présent de l'indicatif est totalement dépourvu de signifié temporel. Sa présence dans la périphrase n'entre donc absolument pas en contradiction avec l'effet de sens /passé, aoriste / qui se dégage de l'ensemble de la proposition. C'est la raison pour laquelle la copule peut être omise sans dommage. Dans les deux cas, la totalité du signifié repose sur le seul participe : cf. Joffre, 1996 : 303-328 et à paraître.

de proposition, résonne comme un point d'orgue et se prolonge malgré la poursuite du récit :

(42) Liu.30,35,2 *Multi circumuenti in acie **caesi** ; multi, per patentem circa campum fuga sparsi, [...] passim **interierunt**.*

« Beaucoup, une fois cernés, furent massacrés sur le champ de bataille, beaucoup, (après s'être) dispersés, dans leur fuite à travers la plaine qui s'étendait alentour, périrent çà et là. »

Le choix de la voix, passif pour le premier verbe, actif pour le second, induit des effets stylistiques différents : le passif, limité à *caesi*, cherche à provoquer, chez le lecteur, la vision d'un champ de bataille jonché de cadavres ; l'actif, au contraire, se limite à mentionner la mort des fuyards : leurs silhouettes ont disparu à l'horizon, est personne n'a été le témoin de leur fin.

On est alors en droit de se demander si la seule volonté d'exprimer une telle notion aspectuelle, étrangère au parfait actif, n'incite pas parfois le locuteur à recourir au passif ternaire. On se bornera aux exemples suivants dont la formulation a peut-être été motivée par le souci d'insister sur le résultat durable et irréversible d'un événement et, notamment chez Tite-Live chez qui le participe clôt la phrase, par l'intention d'imposer au lecteur une vision ineffaçable :

(13) Cic.Att.9,16,2 (lettre de César) *Neque illud me mouet quod ii qui **a me dimissi sunt** discessisse dicuntur*

« Et le fait que ceux qui ont été relâchés par moi, se soient, à ce qu'on dit, éloignés, ne me trouble pas. »

(10) Liu.30,6,6 *quos non oppresserat ignis, **ferro absumpti**.*

« ceux que le feu n'avait pas anéantis furent supprimés par le fer. »

(31) Liu.30,7,12 ***incendio**, non **proelio** cladem acceptam*

« <ils savaient que> c'était du fait d'un incendie et non en raison du combat que le désastre s'était abattu (leur avait été infligé.) »

Cette même recherche stylistique peut aussi motiver la mention d'un complément d'agent aux côtés d'un passif impersonnel :

(43) Liu.30,44,7 *Necesse est ne uos otio uestro **consultum a Romanis credatis***

« Il ne faut pas croire que c'est pour votre repos que cette décision a été prise par les Romains. »

Il est incontestable que la prise d'une décision engage aussi bien le présent que l'avenir.

6. CONCLUSION

Plusieurs raisons nous conduisent donc à dire que le passif ternaire n'est pas le simple renversement de l'actif. Lorsque le verbe est au passif, le centre de gravité de la phrase est déplacé dans le nœud prédicatif, chargé alors de toutes les informations nécessaires. On a vu précédemment que le complément d'agent était tout autre chose que le sujet de la structure active transitive. Simple circonstant placé à la périphérie du noyau verbal, il est porteur d'un contenu sémantique qui permet de préciser la relation qu'il entretient avec le procès. Cette position périphérique est incompatible avec l'unicité de l'agent ; bien plus, dans la mesure où le nombre des circonstants est théoriquement illimité, s'ouvre, à la suite du verbe passif, tout un éventail de causes possibles liées à la réalisation de l'événement rapporté et que le locuteur est libre de mentionner ou non. Enfin, le paradigme perfectum passif est porteur d'une signification dont l'actif correspondant est dépourvu, celle de l'accompli. Ce fait peut, à lui seul, motiver le choix du passif ternaire. Dans tous les cas, cette structure puissamment marquée répond donc à une recherche informative, énonciative et stylistique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

BENVENISTE, Emile, 1950 (1966), « Actif et Moyen dans le verbe », *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris, Gallimard, 168-175

DALBERA, Joseph, 2013, *Le parfait de l'indicatif latin de la langue au discours. Une alchimie délicate*, « L'Information Grammaticale », 138 : 48-53.

FLOBERT, Pierre 1974, *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres.

JOFFRE, Marie-Dominique, 1983, *Les voix verbales chez Césaire d'Arles*, Thèse de III^e cycle, Université de Paris IV, exemplaire dactylographié.

JOFFRE, Marie-Dominique, 1995, *Le verbe latin, voix et diathèse* Louvain, Peeters.

JOFFRE, Marie-Dominique, 2016 « Aoriste et parfait : l'ambivalence du parfait de l'indicatif passif et déponent en latin » *Aoriste et parfait (en français, latin, corse, estonien et polonais)*, P.D. Giancarli et M. Fryd ed., Cahiers Cronos 28, Leiden, Brill, 1-15.

LENOBLE, Muriel, 2006 : *Le passif impersonnel latin de type uenitur, chez les historiens latins*, thèse soutenue aux Facultés libres Saint-Louis, Bruxelles, exemplaire dactylographié.

MELLET, Sylvie, JOFFRE, Marie-Dominique & SERBAT, Guy, 1994, *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié verbal*, Louvain, Peeters.

Pour citer cet article :

M.D. Joffre, « Pourquoi le passif ternaire ? », *De Lingua Latina, revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout* [En ligne], 16 | 2018, mis en ligne Juin 2018. URL : <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>, 1-20.